

Les éoliennes affrontent des vents contraires

Deuxième potentiel éolien après la Bretagne, la Basse-Normandie brasse de l'air et... des réticences. Samedi, une marche rassemblera ses opposants au Mont-Saint-Michel.



« Dans la région, l'éolien s'est développé plus lentement que l'on pouvait l'espérer au départ », indique Pascal Corté, délégué régional de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Plusieurs raisons à cela. « Beaucoup de projets ont été recalés du fait de contraintes techniques plus importantes. Ainsi, dans la plaine de Caen, plusieurs projets sont stoppés parce que l'implantation d'un radar militaire à Carpiquet réclame un périmètre de protection de 30 km. »

« Les promoteurs nous trouvent trop tatillons et trop lents. » Résultat, ils vont développer leurs projets dans

le Centre, « moins performant », ou en Picardie. À la différence de la frilosité normande, la Bretagne, qui a refusé le nucléaire, mène depuis longtemps une politique volontariste en matière d'énergies renouvelables.

Trois projets offshore

« Même constat pour l'énergie marine. Les projets hydroliens y sont plus actifs alors que nos côtes sont plus performantes. » EDF a d'ailleurs décidé d'implanter son centre expérimental à Brest.

« L'autre enjeu pour la Basse-Normandie, c'est le développement des éoliennes offshore. » Trois projets

sont en cours (voir la carte). « Celui qui est au large des côtes du Bessin représente un potentiel de 1 500 MW », souligne Pascal Corté. L'équivalent d'un réacteur nucléaire EPR. Si le développement de l'éolien marque le pas, c'est aussi parce que le marché est au ralenti. La crise a rendu les banquiers moins enthousiastes et « la forte demande internationale a fait grimper les prix des aérogénérateurs de 30 % ».

Marche des opposants

La mobilisation des opposants pèse aussi. Samedi, ils ont décidé de frapper fort en organisant une marche au

pied du Mont-Saint-Michel. Objectif : contrer onze implantations prévues sur le pourtour de la baie. « L'attaque de ce joyau emblématique du patrimoine français nous laisse dans la plus totale stupéfaction », indique le collectif d'associations qui espère mobiliser au-delà des frontières. « Nous demandons au président de la République de surseoir au programme éolien dans le cadre du développement des énergies renouvelables. » Voilà une suggestion qui ne manque pas d'air.

Jean-Pierre BUISSON.

« Nous serons fiers de les laisser en héritage »

Pour



Charles Dugué, président de France éolienne.

« Pas dans mon jardin ! Phénomène connu, le Nimby, en anglais « not in my backyard », est utilisé pour contrer le développement des éoliennes. Essentielles à la lutte contre le changement climatique, elles ne sont pas des pâquerettes géantes que l'on planterait ici où là, mais des centrales de production d'électricité : une seule d'entre elles alimente 2 000 foyers, hors chauffage.

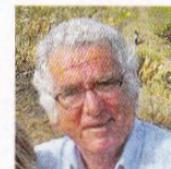
Le Nimby de l'éolien est plus aigu que d'autres parce que les éoliennes

peuvent être développées par des entreprises privées. Le premier point vise à stigmatiser « l'éolien industriel privé » comme si cela était rédhitoire. Ensuite, les éoliennes se voient ; d'où les études paysagères menées en amont des projets pour les intégrer dans leur environnement.

Seul l'État pourra triompher de cette opposition en faisant prévaloir l'intérêt collectif. Avec le Grenelle de l'environnement, qui porte à 8 000 le nombre d'éoliennes implantées en 2020, la France bénéficiera de 10 % d'énergie éolienne dans sa consommation électrique. Depuis Kyoto et à la veille du sommet de Copenhague, les éoliennes symbolisent l'engagement des hommes pour préserver leur planète. Elles sont le fer de lance des énergies renouvelables, gratuites, inépuisables et locales, que nous serons fiers de laisser en héritage. »

« Le grand éolien, plus mauvaise solution »

Contre



Hervé Texier, président de Basse-Normandie environnement.

« Dans le mix des énergies renouvelables, le grand éolien est la plus mauvaise solution. Sa production électrique n'est pas écologique, coûte très cher et reste minime. Sans discuter de l'esthétique d'une éolienne, que dire des complexes de 10, 20, 50 éoliennes frôlant la démesure : gigantisme, occupation de terrains, forêt de masts défigurant nos terroirs, sites patrimoniaux et lieux de mémoire. Que dire aussi des nuisances visuelles et sonores, de la chute du prix des biens immobiliers. »

L'Allemagne avec ses 22 000 MW ne produit que 5 % d'électricité éolienne, alors que la production nucléaire reste à 27 % et le thermique explose à 64 % (source Eurostat). C'est cet exemple que nous suivrons ? En France, compte tenu de la nécessité de la compensation permanente des irrégularités du vent, l'Ademe préconise au quotidien des démarrages de groupes thermiques, source importante de gaz à effet de serre.

EDF est obligé de racheter l'électricité éolienne le double du prix de sa production. Qui paie la différence, sinon le consommateur ? L'État rembourse au promoteur éolien les 2/3 de la taxe professionnelle versée aux communes. Qui paie, sinon le contribuable ? Favorisons la biomasse, le solaire thermique, la géothermie plutôt que l'éolien. Faisons des recherches sur d'autres énergies renouvelables comme les hydroliennes. »